

**Procès-Verbal du conseil municipal**  
**SEANCE DU 16 juin 2016**

*L'an deux mil seize*

*Le seize juin à 20 Heures trente minutes, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PASCAL Hervé (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*HERVÉ Pascal, ISAMBARD Albert, SACHET Elodie, DRONIOU David, LEMONNIER Jacqueline, PEUCET Auguste, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, SAINT MLEUX Xavier, GORON Rémy, CHERBONNEL Ludovic, SIMONOT Sophie, Delphine BERTAUX, GIFFARD Bruno, BOBON Christèle, LEMONNIER Marie-Hélène, MOREL Delphine, MARION-HALLAIS Edith*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : Néant

**ABSENTS** : ORHANT Pauline

**POUVOIR** : Néant

**Mme Élodie SACHET a été élue secrétaire de séance.**

Avant de débiter la réunion, monsieur le Maire invite le conseil municipal et le public présent à respecter une minute de silence en l'honneur de monsieur Paul Durand, conseiller municipal de 1995 à 2016, décédé.

**N°01-05-2016 : autorisation de résiliation du bail de la Poste**

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de la Poste sont loués à la société Locaposte depuis le 23 mars 2007.

En raison de la reprise de l'activité postale au sein d'une agence postale communale, ce bail n'a plus de raison d'être.

Ainsi, afin de résilier le bail liant la commune et la société LOCAPOSTE pour les locaux sis à Bazouges-la-Pérouse, 2 place de l'hôtel de ville monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention),

**Autorise** monsieur le Maire à résilier le bail conclu le 23 mars 2007 entre la société Locaposte et la municipalité pour le local situé 2 place de l'hôtel de ville.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°02-05-2016 : Avis sur extension EARL Launay du Pont et mise à jour de son plan d'épandage**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'EARL Launay du Pont (Noyal sous Bazouges) a fait une demande d'extension d'un élevage bovin laitier ainsi qu'une mise à jour de plan d'épandage laitier auprès des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Emet un avis favorable** sur le projet d'extension d'un élevage bovin laitier et mise à jour du plan d'épandage présenté par l'EARL Launay du Pont

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Conformément à l'article L123-8 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

**N° 03-05-2016 – avenant n°2 pour le lot 7 - Vitraux-Ferrures à Vitraux du marché restauration église :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant n°2 pour le lot n°7 – Vitraux-Ferrures à Vitraux – entreprise Barthe-Bordereau pour le marché de la restauration de l'église est nécessaire suite à la demande de la DRAC de modifier le premier devis lié à la restauration du vitrail classé. La DRAC a demandé notamment que la pièce rénovée soit doublée pour consolider la réparation. La DRAC a également signalé que le premier montant de 4.826 € HT était excessif au vu des travaux à réaliser.

Le Maire présente l'avenant N° 2 du marché concerné qui s'élève à 1.070,00€HT :

Le lot n°7 – Vitraux-Ferrures à Vitraux –entreprise Barthe-Bordereau :

Article 1 : moins-value de 3.756,00 € HT sur la tranche conditionnelle 1 uniquement qui s'explique par des prestations en moins sur les grillages de protection des baies 18 et 20 et doublage de la pièce rénovée. Les différentes tranches sont les suivantes :

- Tranche ferme clôturée ;
- Tranche conditionnelle 1 : moins-value de 3.756,00 € HT ;
- Tranche conditionnelle 2 : sans changement ;
- Tranche conditionnelle 3 : sans changement.

Article 2 : le nouveau montant du marché de 46.769,00 € HT se répartit comme suit :

- Tranche ferme clôturée ;
- Tranche conditionnelle 1 : moins-value de 3.756,00 € HT soit un marché de 20.710,00 € HT ;
- Tranche conditionnelle 2 : montant inchangé de 7.161,00 € HT (avenant n°1) ;
- Tranche conditionnelle 3 : montant inchangé de 18.898, 00 € HT (avenant n°1).

Article 3 : il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions du marché.

**Vu** la délibération n°1-08-2012 du conseil municipal en date du 12 octobre 2012 relative à la signature des marchés de la restauration de l'église.

**Vu** l'avis favorable de la commission d'appel d'offre réunie en date du 08 avril à 19 h 30.

**Vu** la délibération n°07-03-2015 du conseil municipal en date du 8 avril 2015 à 20 h 00 relative à l'avenant n°1 pour le lot 7 vitraux – ferrures à vitraux pour l'ensemble du marché restauration église.

**Vu** l'avis favorable de la commission d'appel d'offre réunie en date du 15 juin 2016 à 19 h 30.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de passer un avenant n°2 au marché du lot n°7 – Vitraux-Ferrures à Vitraux – entreprise Barthe-Bordereau dans les conditions fixées par les trois articles ci-dessus

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

#### **N° 04-05-2016 DM n°1 Budget Espace Tuffin :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative n°1 au budget primitif Espace Tuffin 2016 pour la raison suivante :

- En investissement, suppression de crédits qui ne vont pas servir au compte 20 pour les remettre au compte 21 et 23.

Il propose la DM n°1 suivante :

#### **Section d'investissement :**

Dépense d'investissement :

- Chapitre 20 compte 2031 (frais d'études): - 5 000 €
- Chapitre 21 compte 2115 (terrains bâtis): + 1 684 €
- Chapitre 23 compte 2313 (constructions) : + 3316 €

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (17 voix pour et 1 abstention) :

**Décide** de prendre cette décision modificative N°1 comme présentée ci-dessus.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

#### **N° 05-05-2016 : DIA 3 et 5 place de l'hôtel de la mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour les parcelles n°298 et n°299 (3 et 5 place de la mairie) d'une superficie de 549m². Il s'agit là de la boulangerie et des appartements accolés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de ne pas préempter à la vente de ces biens.

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **N° 06-05-2016 : Demande d'aide financière du département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation

de 25€ par élève résidant à Bazouges-la-Pérouse et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Bazouges-la-Pérouse ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 178 élèves résidant à Bazouges-la-Pérouse sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du conseil départementale d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux de l'éducation nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de solliciter l'aide de 25€ mentionnée ci-dessus, auprès du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **N° 07-05-2016 : Avis sur le périmètre de fusion/extension de la communauté de commune**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le d'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion/extension.

En effet, la commune rejoindra au 1<sup>er</sup> janvier 2017 une nouvelle communauté de communes afin d'atteindre les objectifs fixés par l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

L'article 33 fixe à 15 000 habitants le seuil minimal de population d'un EPCI.

L'arrêté préfectoral prévoit donc de regrouper les communauté de communes d'Antrain Communauté (9 300 habitants) et de Coglais Communauté Marches de Bretagne (12 106 habitants) ainsi que la commune de Romazy.

La nouvelle entité regroupera donc les 22 communes suivantes : Antrain, Bazouges la Pérouse, Chauvigné, La Fontenelle, Marcillé-Raoul, Noyal sous Bazouges, Rimou, Saint-Ouen-la-Rouerie, Saint-Rémy-du-Plain, Tremblay, Baillé, Cogles, La Selle-en-Cogles, Le Chatellier, Le Tiercent, Montours, Saint-Brice-en-Cogles, Saint-Etienne-en-Cogles, Saint-Germain-en-Coglais, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Marc-le-Blanc et Romazy

La commune étant concernée par ce périmètre de fusion/extension le conseil municipal est invité à donner son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Rend** un avis favorable sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion de la communauté de communes d'Antrain Communauté et de la communauté de commune de Coglais Communauté Marches de Bretagne étendu à la commune de Romazy

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°08-05-2016 : vente du presbytère**

Monsieur le Maire rappelle que le presbytère a été mis en vente à 130 000€ par délibération en date du 09 septembre 2015.

Depuis cette date, il a été constaté la présence de mэрule dans certains éléments boisés de l'édifice.

Afin de vendre ce bien, il était possible de procéder au traitement des boiseries au prix fixé initialement ou de vendre le presbytère en l'état en diminuant le prix de vente du tarif du traitement.

Monsieur le Maire propose donc la modification du tarif à 127 194.12€ net vendeur au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour et 1 voix contre),

**Fixe** le prix de vente du bien cadastré section AB n°713,708 et 706 à 127 194.12€

**Autorise** monsieur le Maire à vendre le bien susmentionné

**Autorise** monsieur le Maire à signer et régulariser tout document relatif à cette affaire

### **N° 09-05-2016 : aide financière pour sortie scolaire de l'école privée**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'aide financière présentée par l'association de parents d'élève de l'école privée.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du projet d'école qui s'articule autour de « l'éco-citoyenneté et développement durable », l'équipe enseignante de l'école privée a axé le travail de l'année scolaire 2015-2016 sur l'eau.

Une classe découverte a été organisée au centre eaux et rivières de Belle-Isle-en-Terre les 11, 12, et 13 mai 2016 pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 soit 69 élèves.

L'association des parents d'élève de l'école privée sollicite l'aide financière de la commune à hauteur de 75€/enfant soit un montant de 5175€

La commune ayant participé à la sortie scolaire de l'école publique, monsieur le Maire propose d'accéder à la demande de l'école privée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'attribuer une subvention de 5175€ à l'association des parents d'élève de l'école privée afin de prendre en charge une partie de frais d'un séjour scolaire.

**Précise** que les que les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657481 de l'exercice en cours

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N° 10-05-2016 : attribution de subventions - association**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention de la part d'associations

ACCA (capture des ragondins) : 800€ (même montant que l'an passé)

Pirouette danse : 100€ (location de la salle – répétition pour le gala de danse)

Jeunesse bazouegaise : 250 € (location de la salle pour les classes 6)

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe de 58 000€ avait été prévue dans le budget pour les subventions, que soit 48 353€ ont déjà été attribués (43 178€ lors de précédents conseils municipaux et 5 175€ par la délibération n°09-05-2016).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 voix pour et 2 abstentions)

**Décide** d'attribuer les subventions suivantes

- ACCA : 800€
- Pirouette Danse : 100€
- Jeunesse Bazougeaise : 0€

**Précise** que les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657481 de l'exercice en cours

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 11-05-2016 : Convention d'implantation des points de collecte des déchets**

Monsieur le Maire informe conseil municipal de la nécessité d'installer de nouveaux points de collecte de verre et de papier afin d'améliorer les performances de collecte.

Monsieur le Maire précise que leurs emplacements sont à l'étude et qu'ils seront indiqués au SMICTOM Fougères prochainement.

Afin de pouvoir procéder à l'installation de tels points de collecte, une convention spécifiant notamment les principes et caractéristiques techniques des points de collectes, la répartition des travaux entre la commune et le SMICTOM ou encore la gestion de ces emplacements, devra être signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Maire à signer la convention avec le SMICTOM du Pays de Fougères.

**N° 12-05-2016 : Demande d'aide financière – voyage scolaire**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'aide financière présentée par un particulier afin de participer aux frais d'un voyage scolaire pour un enfant de la commune scolarisé au collège de Pleine-Fougères.

Les frais à la charge de la famille s'élève à 210€.

Mme Marion-Hallais annonce ne pas prendre part à ce vote.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'attribution d'une aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix pour, 16 voix contre)

**Décide** de ne pas attribuer d'aide financière

**N° 13-05-2016 : Non maintien en fonction de la 5<sup>ème</sup> adjointe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prise d'un arrêté municipal en date du 30 mai 2016 retirant ses délégations à madame la 5<sup>ème</sup> adjointe.

Dans le cas d'un retrait de délégation à un adjoint, le conseil municipal à l'obligation de se prononcer sur le maintien du statut d'adjoint (article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Après débat, monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer ses fonctions d'adjointe à Mme la 5<sup>ème</sup> adjointe.

Les adjoints ayant été élus à bulletin secret, le vote aura lieu à bulletin secret dans le respect du parallélisme des formes.

Monsieur le Maire précise que chaque conseiller est détenteur de 3 bulletins de vote (pour, contre, blanc) et que chacun est invité à voter à la question suivante :

Etes-vous pour ou contre le non maintien de madame Jacqueline LEMONNIER dans ses fonctions de 5<sup>ème</sup> adjointe ?

Le conseil municipal, après en avoir voté à bulletin secret et à la majorité (12 votes pour, 5 votes contre et 1 vote blanc)

**Décide** de ne pas maintenir Mme Jacqueline Lemonnier dans ses fonctions d'adjointe au maire

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

La secrétaire de séance,

E.SACHET

N° d'Ordre des délibérations : 01/04/16 – 02/04/16 – 03/04/16

HERVÉ Pascal, Maire		CHERBONNEL Ludovic	
BERTAUX Delphine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		JOUAUX Laëtitia	
ISAMBARD Albert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		ORHANT Pauline	Absente
SACHET Elodie, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		BRIAND Henri,	
DRONIOU David, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		SIMONOT Sophie	
LEMONNIER Jacqueline, 5 <sup>ème</sup> Adjointe		DURAND Paul.	Excusé
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	Excusée (pouvoir à X.SAINT-MLEUX)
PEUCET Auguste,		MOREL Delphine	Absente
GIFFARD Bruno		SAINT MLEUX Xavier	
BOBON Christèle			